

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
BOUXIERES-AUX-CHENES**

Date : 30 septembre 2019

(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)

Étaient présents

- CLAUDE Claudyne
- ABA PEREA Carole
- BERTIN Christiane
- BONCOURT Julien
- DONO Daniel
- FAUCHEUR Dominique
- GERARD Sylvain
- HENNICK Nicole
- TISSERAND Virginie
- TISSERAND André
- REMY Chantal

- **Absents excusés** : CHARDIN Nathalie - MONTFERRAN Christophe - MARQUETTE Betty

- **Absents non excusés** : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert

- Le pouvoir de CHARDIN Nathalie a été donné à Christiane BERTIN, le pouvoir de MONTFERRAN Christophe a été donné à REMY Chantal.

Ordre du jour

1. Contrat de travail
2. ~~Découpage cadastral (Groupe scolaire actuel)~~
3. Assurance du centre de gestion
4. Numérotation de parcelle - AC 116
5. Ajout de parcelle dans le domaine communal - AB 317
6. Location du garage rue pasteur
7. Tarifs de location du Centre Socio Culturel
8. Rapport de la CLECT
9. ~~Agence immobilière - Gestion des appartements~~
10. Emprunt (Appartements)
11. Coupes de bois pour l'exercice 2020
12. Subvention pour le nouveau Groupe scolaire

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

1. Contrat de travail

Les missions attribuées au poste de comptable étant plus significatives qu'auparavant, il convient d'attribuer un nombre plus important d'heures à ce poste. Le Comité technique du centre de gestion de Meurthe et Moselle a émis un avis favorable en date 12/02/2019 pour cette augmentation de temps de travail de 18h00 à 27h00 par semaine. Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce changement.

Adopté à l'unanimité

2. Découpage cadastral

Délibération annulée par manque d'informations.

3. Assurance statutaire du centre de gestion

Madame le maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler notre contrat auprès du centre de gestion pour l'adhésion au contrat d'assurance nous permettant d'être remboursé en cas d'arrêt maladie du personnel. La formule choisie est la même que la précédente, c'est-à-dire un délai de carence de 10 jours. Ce contrat est conclu pour 4 ans.

Adopté à l'unanimité

4. Numérotation de parcelle AC 116

Madame le Maire, rappelle que c'est au Conseil Municipal d'attribuer les n°, nom de rue et adresse aux propriétés. Au Conseil Municipal précédent, le n°21 avait été attribué à la maison construite sur la parcelle AC 116. Il s'est avéré que ce numéro était déjà attribué. Il convient donc d'attribuer à la parcelle AC 116 le n°23 de la rue du cheval rouge.

Adopté à l'unanimité

5. Ajout de la parcelle dans le domaine communal

La parcelle cadastrale AB 317 sise sentier des Greffins apparait actuellement sur le cadastre comme une parcelle à part entière. En réalité celle-ci n'existe plus sur le terrain car elle est intégrée en totalité dans la voirie de cette rue et fait donc dorénavant parti du domaine communal. A l'origine une emprise décidée par les mandatures précédentes était appliquée à cette parcelle. Il convient donc de prendre une délibération afin que le cadastre effectue les démarches et réajuste le plan.

Adopté à l'unanimité

6. Location du garage rue pasteur

La maison appartenant à la commune et située rue pasteur n'est plus louée depuis cet été. Cette maison restera vide car elle est incluse dans le périmètre de réhabilitation du site scolaire actuel et nécessiterait des travaux de remise en état trop importants. Il nous est cependant possible de proposer à la location le garage attenant à cette maison. Le prix proposé pour la location de ce local qui sera en réalité utilisé comme espace de stockage est de 30€/mois.

Adopté à l'unanimité

7. Tarifs de location de Centre Socio Culturel

Madame le maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs de location du Centre Socio Culturel. En effet celui-ci est parfois occupé uniquement le vendredi soir par une association ou par l'école. Afin de pouvoir le louer pour le week-end il convient d'appliquer une baisse de tarif car les personnes n'en bénéficieraient plus qu'à compter du samedi matin au lieu du vendredi matin. Madame le Maire propose que le tarif soit réduit de 50€. Les tarifs appliqués dans ce cas précis seront de 250€ pour les habitants du village au lieu de 300€ et de 400€ pour les personnes extérieures au lieu de 450€.

Adopté à l'unanimité

8. Rapport de la CLECT

L'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique et le transfert de compétences impliquent une évaluation précise des charges qui sont transférées par les communes à la Communauté de communes et le cas échéant de la Communauté de communes aux communes en cas de restitution. L'appréciation des charges transférées est réalisée par une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT doit également proposer au Conseil Communautaire le montant des attributions de compensation entre l'EPCI et les communes membres

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et les méthodes d'évaluation, l'objectif étant de garantir la parfaite neutralité budgétaire. La CLECT au cours de l'année 2019, a dû fixer le montant des transferts de charge suite à l'extension de la compétence eau pluviale sur tout le territoire, le transfert de la compétence SPANC de 3 communes, l'extension et l'harmonisation du transfert de compétence scolaire et périscolaire et la restitution de la compétence éclairage public aux communes de l'ex-Communauté de communes de Seille et Mauchère. Les attributions de compensation de la commune de Bouxières-Aux-Chênes sont impactées par le transfert de la compétence scolaire. A compter du 1^{er} janvier 2019 au lieu de recevoir 21 840 € la commune devra payer 2 813,39 €, étant précisé que la CLECT a décidé qu'une clause de revoyure serait mise en œuvre afin de tenir compte des charges réelles de fonctionnement lorsque la nouvelle école sera construite. Il appartient aux communes membres de la communauté de communes d'approuver le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée.

Adopté à l'unanimité

9. Agence immobilière – Gestion des appartements

Délibération annulée par manque d'informations.

10. Emprunt (réhabilitation des appartements)

Afin d'entreprendre notre projet de réhabilitation d'appartements il est nécessaire de contracter un prêt bancaire dont le principe a été validé lors du budget 2019. La Banque Postale est l'établissement bancaire qui a été retenu suite au démarchage effectué. Le prêt d'un montant de 120 000€ avait été prévu à l'origine sur une durée de 20 ans, après réflexion la durée de 15 ans paraît plus conforme économiquement et financièrement à la nature des travaux financés. Ce prêt sera donc mis en place sur une durée de 15 ans au taux fixe de 0,73% l'an. Le mode d'amortissement est constant en capital et la commission d'engagement est de 200€.

Adopté à l'unanimité

11. Coupes de bois pour l'exercice 2020

L'Etat d'assiette pour les coupes de bois de l'année 2020 est présenté au Conseil Municipal. Il est également nécessaire d'autoriser l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

Adopté à l'unanimité

12. Subvention futur Groupe scolaire

Dans le cadre du financement du projet de groupe scolaire à Bouxières-aux-Chênes, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné souhaite solliciter auprès de la Région Grand-Est un soutien de 100 000 €, dans le cadre du « fonds de soutien aux investissements des communes rurales ». La commune doit donc accepter ou non que la totalité de l'aide mobilisable sur ce fonds soit consacrée uniquement au projet de groupe scolaire pour la période 2017-2021. Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Mme le Maire a accepté à l'unanimité cette proposition.

Levée du conseil à 20h37

La Secrétaire de Séance
REMY Chantal

Le Maire
CLAUDE Claudyne